## **DÉVELOPPEMENTS**

## Du Pudget des Dépenses

DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

Pour l'exercice 1841.

Numéros des		
Articles de la toi.	Dévelop- pements dos acticles.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE PREMIER.
		Administration centrale. (Personnel.)
1 2		Traitement du Ministre
		On avait, à l'époque de la rédaction de ce Budget, rétabli l'indemnité de représentation qui y figurait en 1830 et 1831, et dont la suppression n'est pas sans inconvénient, mais les circonstances ayant changé et amené la probabilité de nouvelles charges pour le Trésor, on a cru devoir placer cette dépense au nom- bre de celles qui peuvent encore être ajournées.
3 4		Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service
		. Matériel.
5		Ports de lettres et paquets, frais d'affranchissements, fournitures de bureaux, frais d'impressions et de reliure, achats de livres et de cartes, abonnements aux journaux belges et étrangers, éclairage et chauffage, entretien des locaux, du mobilier, etc
6		Achat de décorations de l'Ordre Léopold
`		

በዚህ(ለአበር	CRÉDIT pour l'exenci	ст 1841.	CRÉDIT alloné	DIFFÉ	RENCE	CRÉDIT Befinitivlment		
CHARGES ordinaires et per- manentes,	CHARGES		POUNL'EXENGICE 1840.	en plus AU BUDGET de 1841.	en moins AU BUDGET de 1841.	alloué pour 1841.	Ohservations.	
							,	
21,000	n n	<b>21,</b> 000	<b>21,0</b> 00 »	n n	n 29			
54,000 2,000	)1 )1	54,000 2,000	54,000 <b>2</b> ,000	))	» »			
<b>32,000</b> 10,000	31 38	<b>32</b> ,000 10,000	<b>32,</b> 000 10,000	)) ;t	)) ))			
							ها هم	
							15	

NUMÉROS des												·	***************************************	
uncles de la loi.	Dévelop- pements des articles,		DÉSIGNA	TION DES	DÉPE	NSE	S E	r s	erv	'IC.	ES.			
				CHA	PITRE	E 11.								
			7	raitement de	s Ayer	ıts 1	olitic	уиев	3.					
1		Апратеня. — Т		n envoyé extra		•		•		nten	ıtiaire	et.	d'un	Se-
		crétaire .						•	•	٠		•		, ,
2		Confédération et d'un sec		-Traitement d'ur				naire	et Mi	nist:	re plé	aipo •	tentia	aire
3				envoyé extraordi						iairc •	et d'i	un c	onsei 	lle
4		Grande-Breta secrétaire e	ans.— Traitem et d'un commis	ient d'un envoye	extra	ordina	aire et	Mir	nistre	plér •	ipote	ntiai •	re, d	l'uı
Б		PAYS-BAS.—T.	raitement d'un	envoyé extraore	linaire (	et Mir	nistre	plén	ipoter	ntiai	re, d'i	un s	ecrét	air
6		ITALIE Tr	aitement d'un	envoyé extraor	dinaire	et M	inistr	e pla	énipot	enti	aire c	t d'u	ın sec	cré
7		Prusse. — Tr	aitement d'un	envoyé extraore	dinaire	et M	inistre	plé	nipote	entia	ire e	t d'i	ın se	erá
8				n Ministre réside										
9		Bavière.		n chargé d'affair										
10		Brésil.	Id.	ld.										
11		DANEMARCK.	ld.	Id.										
12		Espagne.	Id.	1d.	•									
13		États-Unis	– Traitement d	'un chargé d'affa	nires et	ďun	secrét	aire						,
14		Grece. — Tra	uitement d'un c	hargé d'affaires				•						
15		VILLES LIBRES	ET ANSÉATIQUES	de Hambourg, i	Brême e	t Lul	eck.		€d.		Id.			
16		Portugal.	Id.	ld.										
17		SARDAIGNE.	ld.	Iđ.	•									
18		Suède.	ld.	Id.	•			•		•				,
				СНАІ	PITRE	111.								
nique		Traitement d	es Agents cons	sulaires										
		exigent à pri de marge poi Plusieurs con mations n'a qu'elles sont la Belgique e n'out droit à commerce on de toute taxe comme il par demnité du C Les élèves-drog qui ne les con et les usages mans ou char	ésent une somme ur le traitement a suls dans le Leva été accueillie jus entièrement fon et les Pays-Basa p aucune rétributi nt émis l'avis qu' e pour visa des p eaît probable, il fouvernement, mans attachés à l' ntinue pas au del de l'Orient, ils si accliers, et il impontinuation de l	rancs est justifiée pe de 91,000 francs d'un nouvel agent cant out réclamé con squ'à présent, et el dées: dans ce cas, oresque exclusivem on de la part des il scrait utile d'affrapiers de bord, etc sera juste que les calégation de Constra de 1840. A prése eront bientôt à mêroure que le Dépar eur subside ou un	Le crécommerce l'inserte l'inserte les ne le it faut é ent lieu capitaine anchir ce. Si cett consuls é un tinople ut que ce ne de rer tement	lit de ial, si coffisar e seron er les et pette na e mes etablis e ontres jeun idre de des Af	l'exerce l'utilit ice de l it que i mesur i eaux i atrons vigatio une ava dans l cçu de: es gen: es servi faires 1	ice c d'e d'e denr ( pour e d'y intéri de na n, lo intag es po ices, ices, ices,	ourant n établ raitem autan fuire ieures avires, rs mên euse a rts hol sides d amence soit co gères	ine lir ve lir ve ent; t qu' droit droit droit et p' de s et p' de s et p' liand une une une une une une une une une une	aisse de mait à aucum l'il soit , La mu corte quais reçuistère connais requirement le vice-	donc étre e de bien aviga ue no es che e fait e est oiver de l' itre le conse garde	plus a recon cos re constion e os con mbre par r adop at une Intéries lan- als, d	nuce classes nuce e classes de la compara de

CRÉDIT Denande pour l'exercice 1841.			CRÉDIT DIFFÉRENCE			CRÉDIT définitivement	Ol - C	
CHARGES admaires et per-	CHARGES CHARGES TOTAL temporates.	TOTAL	1840,	en plus Au nudget de 1841.	en moins AU BUDGET de 1841	altiodé pour 1841.	Observations	
10.000		10.000	10,000					
40,000	7)	40,000	40,000	1)	3)			
40,000	31	40,000	40,000	n	"			
60,000	n	60,000	60,000	11	>1			
80,000	"	80,000	80,000	1)	n			
50,000	»	50,000	g0,000	71	n			
40,000	))	<b>40,00</b> 0	40,000	~ 1)	19			
50,000	))	50,000	50,000	»	>>			
40,000	,	40,000	40,000	n	))			
15,000	μ	15,000	15,000	n	n			
21,000	»	21,000	21,000	1)	n			
15,000	»	15,000	15,000	n	n			
15,000	11	15,000	15,000	n	n			
25,500	13	25,500	25,500	n	"			
15,000	n	15,000	15,000	'n	'n			
15,000	,,	15,000	15,000	,,	'n			
15,000	31	15,000	15,000	'n	"			
18,000	n	15,000	15,000	<b>)</b>	э			
15,000	1)	15,000	15,000	33	Į≱ į			
140,000	n	140,000	100,000	40,000	»			
202,		240,000	, ,	, , , , ,		1		
	1		j j				ł	

	ÉROS	
Articles de ta loi.	Dévelop- pements des srticles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE IV.
Unique		Traitement des Agents politiques en inactivité, de retour de leurs missions
		CHAPITRE V.
Id.		Frais de voyage des agents du service extérieur, frais de courriers, estafettes et courses diverses.
		CHAPITRE VI.
Id.		Frais à rembourser aux agents du service extérieur. (Frais et entretien des pavillons, frais généraux de correspondance, secours à des belges indigents, frais d'achat et de copie de documents, frais extraordinaires et accidentels)
		CHAPITRE VII.
Id.		Missions extraordinaires et dépenses imprévues
		CHAPITRE VIII.
Id.		Pour faire face aux dépenses qui résulteront du traité de paix avec les Pays-Bas

DENANDÉ :	CRÉDIT POUR L'EXERCIC	ne 1841.	GRÉDIT alloué	DIFFÉ	RENCE	CRÉDIT définitiy <b>rne</b> nt	Observations.	
CHARGES ordinaires et per- manentes,	CHARGES extraor durates et temporares.	TOTAL.	Pour l'esercice 1840.	en plus Au biidger de 1841.	en moins Au Bubbert de 1841.	alloué pour 1841.		
						,		
10,000	3	10,000	10,000		21			
10,000	) <b>)</b>	10,000	, 10,000	n	,			
70,000	) <b>)</b>	70,000	70,000	n	11			
<b>75</b> ,000	Δ	75,000	75,000	79	33			
						,		
60,000	,,	60,000	84,000	31	24,000			
75,000	Jt.	75,000	100,000	n	25,000			

NUMERO DES ARTICLES DE LA LOI-	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.										
	Récapitulation.  CHAPITRE PREMIER.  Administration centrale.										
Article 1 2 3 4 5 6	Traitement du Ministre										
Article 1	Autriche .  Confédération germanique .  France .  Grande-Bretagne .  Pays-Bas .  Italie .  Prusse .  Turquie .  Bavière .  Brésil .  Danemarck .  Espagne .  États-Unis .  Grèce .  Villes libres et Anscatiques de Hambourg , Brème et Lubecq .  Portugal .  Sardaigne .  Suède .										
	A REPORTER fr.										

(REDIT demandé pour l'exercice 1841,			cnápri	DIFFE	RENCE	CRÉDIT Definitivement		
CHARGIS	(HARGLS extraordinareset temperates	TOTAL.	alloué roun L'Exenctes 1840	en plus AU BUNGEL do 1841	en moins Au Budges de 1841	athoué pour 1841.	Observation	
<i>'</i>								
Ì								
21,000	'n	21,000	21,000	19	))			
»	n	1)	»	n	»			
54,000	n	54,000	54,000	19	33			
2,000	D	2,000	2,000	>>	n			
32,000	"	32,000	82,000	) <b>;</b>	D			
10,000	13	10,000	10,000	>>	'n			
l								
ļ								
40,000	) v	40,000	40,000	27	,,,			
40,000	n	40,000	40,000	n	11			
60,000		60,000	60,000	13	*			
80,000	11	<b>80,000 50,000</b>	80,000	»	D 31			
50,000	13	<b>40,0</b> 00	50,000 40,000	)) ])	,			
40,000 50,000	"	50,000	50,000	" »	'n			
40,000	29	40,000	40,000	ь	33			
15,000	n	15,000	15,000	n	р			
21,000	**	21,000	21.000	,,	n			
15,000	<b>&gt;</b>	15,000	15,000	,,	)1			
15,000	,,	15,000	15,000	n	10			
25,500	п	25,500	25,500	39	* *			
15,000	,,	15,000	15,000	19	,,			
15,000	n	15,000	15,000	ъ	,,			
15,000	'n	15,000	15,000	я	,			
15,000	21	15,000	15,000	<b>&gt;&gt;</b>	,,			
15,000	,	15,000	15,000	n	11			
685,500	'n	685,500	685,500	>>	,,			

NUMÉRO DES ARTICLES DE LA LOI.	désignation des dépenses et services.	
	Report fr.	
	CHAPITRE III.	
Article unique.	Traitement des Agents consulaires	
	CHAPITRE IV.	
Idem.	Traitement des Agents politiques en inactivité, de retour de leurs missions	
	CHAPITRE V.	
ldem.	Frais de voyages des Agents du service extérieur, frais de courriers, estafettes, courses diverses.	
	CHAPITRE VI.	
Idem.	Frais à rembourser aux Agents du service extérieur	
	·	
	CHAPITRE VII.	
ldem.	Missions extraordinaires et dépenses imprévues	
	CHAPITRE VIII.	
Idem.	Pour faire face aux dépenses qui résulteront du traité de paix avec les Pays-Bas	
į		
	Totaux fr.	
		į

DEMANDÉ	CREDIT Pour l'exerci	ісв 184∜.	CRÉDIT alloué	DIFFÉ	RENCE	CRÉDIT Définitivement	
CHARGES ordinaires et per- manentes.	(HARGES extraordinaires et temporaires.	,TOTA1	roun L'extrotor 1840.	en plus AU BUDGFT de 1841.	en moins AU BUDGET de 1841.	allové pour 1841.	Observations.
685,500	)1	685,500	685,500	33	n		
140,000	33	140,000	100,000	40,000	))		
10,000	))	10,000	10,000	n	y		
70,000	»	70,000	70,000	n	13		
75,000	'n	75,000	75,000	»	))		
60,000	33	60,000	84,000	13	24,000		
75,000	>>	75,000	, 100,000	))	25,000		
1,115,500	33	1,115,500	-1 <del>,184,5</del> 00	40,000	49,000		,
	Diffé	RENCE EN MOIN	S. ,	9,	000		•

